

La prévention et la réduction du chômage de longue durée dans une perspective d'action territoriale

Déclaration du Groupe UNSA

Cet avis illustre les propos de la résolution adoptée hier sur au moins deux points, l'anticipation et le rôle des collectivités.

Le chômage de longue durée est un véritable fléau qui affecte tout particulièrement la France, jusqu'à atteindre près d'un chômeur sur deux.

Malgré tous les dispositifs conçus pour éviter les ruptures de contrat de travail, nous savons tous que se profile une forte remontée du chômage d'ici la fin de l'année.

L'effet mécanique de ces arrivées massives de nouveaux demandeurs d'emploi sera de faire reculer davantage encore sur la liste d'attente celles et ceux qui en font partie depuis un an et plus, alors même que l'on sait que la durée d'exclusion du marché du travail joue comme facteur d'aggravation des difficultés à s'y réinsérer.

Dans ce contexte, la focalisation sur l'urgence risque, comme trop souvent, de faire oublier les plus en difficulté, avec le danger d'enkyster encore un peu plus la marginalisation sociale. C'est pourquoi cet avis est particulièrement bienvenu pour appeler à la vigilance et au volontarisme contre le chômage long, mais, surtout, pour tracer des pistes concrètes pour le prévenir et le résorber.

L'UNSA approuve la philosophie générale des 20 préconisations, votera cet avis et salue les grandes orientations qu'il affiche clairement. J'en évoquerai trois.

Oui, il y a un problème de gouvernance des dispositifs de prévention et de remédiation du chômage de longue durée, nombreux, variés mais trop souvent éclatés, voire concurrents. Mettre un terme à cette dispersion, permettrait de gagner en efficacité. La préconisation 2 pour un consortium contractualisé de niveau régional va intelligemment dans ce sens et nous la soutenons.

Oui aussi, si des cadres nationaux sont évidemment nécessaires, c'est d'abord sur le terrain, au plus près des réalités sociales et des bassins d'emplois, que se joue l'efficacité des actions, de prévention comme de remédiation. La dynamique territoriale est fondamentale. Elle irrigue beaucoup des préconisations et l'UNSA la partage.

Oui, enfin, la prévention est déterminante. Car il existe bien des caractéristiques auxquelles on doit être attentifs pour les traiter, car elles exposent certains salariés, plus que d'autres, au risque du chômage de longue durée s'ils venaient à perdre leur emploi. L'avis en évoque plusieurs mais l'UNSA partage tout particulièrement les préconisations concernant la santé au travail, que ce soit pour traiter la pénibilité ou repenser l'organisation du travail et de la médecine du travail.

Vous l'aurez compris, l'UNSA a donc voté cet avis argumenté, utile et concret.